

La course rose en Mortagne

Dimanche 24 octobre 2021

900m 6Km de course 10Km de course Marche

NOM : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : ____/____/____ Numéro de téléphone : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Email : _____

Licencié FFA ou FFTriathlon : oui non N° de licence : _____

Nom du club : _____

Je dégage les organisateurs de toutes responsabilités en cas d'accident.

J'ai pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Je certifie que tous les renseignements donnés sont exacts.

Date :/...../..... Signature :

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné.e autorise mon fils / ma fille _____, né(e) le ____/____/____
à participer à la course rose en Mortagne.

Date :/...../..... Signature :

Des stands de prévention et d'information "Courir pour Octobre Rose" accueilleront le public **sur le site du gymnase**.
Pour plus d'informations : www.gerbeviller.fr

Retrait des dossards et des tee-shirts : le dimanche 24 octobre, **au gymnase**, de 10h00 à 14h30.

Taille de tee-shirt souhaitée : M L XL

Bulletin à renvoyer :

Mme PERRY Anne, 3 rue du haut chemin 54830 HAUDONVILLE

accompagné d'un chèque de **5€ minimum** à l'ordre du **Foyer rural intercommunal de GERBEVILLER**
et d'un certificat médical pour la course.

La course rose en Mortagne

Je soussigné.e _____

ne souhaite pas fournir de certificat médical de **non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition**, et décharge de toute responsabilité le Foyer Rural Intercommunal de GERBEVILLER.

Fait à _____

Le ____ / ____ / ____

Signature :

La course rose en Mortagne

Art 1 : La course rose en Mortagne est une course et une marche sur route organisées par le Foyer Rural Intercommunal de Gerbéviller.

Art 1-Bis : Port du masque obligatoire avant et après la course.

Art 2 : Le montant de l'inscription à cette animation est de 5 € minimum. Les chèques sont à établir à l'ordre de « Foyer Rural Intercommunal de Gerbéviller ». Un tee-shirt sera remis lors du retrait du dossard (dans la limite des stocks disponibles).

Art 3 : Horaires de départ : 900m à 14h30, 6 Km et 10 km à 15h00 et marche à 15h05.

Art 4 : La course est ouverte à toute personne, homme ou femme, licencié(e) ou non, né(e) en 2005 et avant pour le 10 Km, 2007 et avant pour le 6Km et entre 2008 et 2014 pour le 900m ; pas de limite pour la marche.

Art 5 : Les participants non licenciés doivent présenter à leur inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an au jour de l'épreuve, sauf pour l'épreuve de marche ; à défaut une décharge de responsabilité de l'organisateur pourra être signée.

Art 6 : Les organisateurs sont couverts en responsabilité par une police individuelle accident. Les licenciés FFA et FFTriathlon bénéficient des garanties accordées liées la licence. Il incombe aux autres concurrents de s'assurer personnellement. Toute personne inscrite doit avoir pris connaissance de ce règlement.

Art 7 : Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le Parcours.

Art 8 : Les inscriptions à distance seront closes le vendredi 22 octobre. Le retrait des dossards et des tee-shirts se fera le dimanche 24 octobre à partir de 10h au gymnase.

Art 9 : Droit à l'image et publication : les participants à la course rose en Mortagne autorisent Le Foyer Rural Intercommunal de Gerbéviller à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître sans que cette utilisation n'ouvre droit à quelque indemnisation ou à un quelconque recours.

Art 10 : Pass Sanitaire obligatoire pour tous les entrants de plus de 12 ans sur le site.



CHARTRE DE BONNES PRATIQUES

DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER POUR OCTOBRE ROSE

Octobre Rose a su s'imposer comme un rendez-vous incontournable, permettant aux femmes d'avoir une information éclairée sur le dépistage du cancer du sein, la maladie et les traitements. À l'origine cette opération prônait clairement les bénéfices du dépistage et le soutien aux femmes atteintes de cancer du sein. Aujourd'hui, le sens initial est souvent brouillé et éparpillé dans de multiples communications. La Ligue nationale contre le cancer et ses 103 Comités départementaux souhaitent se préserver et s'opposer à toute tentative de communications opportunistes et démagogiques.

Aussi, elle engage les Comités départementaux à respecter et faire respecter une charte de bonnes pratiques dans leurs actions et leurs partenariats menés à l'occasion d'Octobre Rose.

Toute action menée dans le cadre d'Octobre Rose par la Ligue contre le cancer et ses partenaires privés, associatifs ou institutionnels respectera la charte suivante :

1. Afficher clairement : « *Octobre Rose est un évènement organisé dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein* ».
2. Valoriser et rappeler les avantages du dépistage organisé du cancer du sein qui garantit, par sa double lecture et son cahier des charges et avec sa gratuité, une meilleure qualité et une meilleure accessibilité à toutes les femmes.
3. S'inscrire dans la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et faciliter la prise de décision de chaque femme selon son âge et son niveau de risque, en lui donnant accès à une information précise et non incitative qui rappelle clairement l'intérêt et les limites du dépistage.
4. Exiger des partenaires privés, institutionnels et associatifs présents aux côtés de la Ligue contre le cancer, de s'engager à
 - rendre les informations sur la prévention et le dépistage accessibles à toutes les femmes, leur permettant un choix libre et éclairé quant à leur participation au programme de dépistage organisé ;
 - soutenir les personnes malades et leurs familles ;
 - favoriser le financement de la recherche et des actions de lutte contre le cancer du sein grâce aux collectes de fonds et dons recueillis lors des manifestations d'Octobre Rose.
5. Refuser de prendre part ou de cautionner les actions des partenaires qui ne respecteraient pas ces engagements.

www.ligue-cancer.net – 0 800 940 939 (services et appel gratuits)

Le 06 septembre 2017

ANNEXE 2

CHARTRE DU COUREUR – ENGAGEMENT POST COVID-19

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, **en tant que coureur de l'évènement**, je m'engage à :

- 1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
- 2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
 - › Port du masque sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
 - › Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
 - › Ne pas cracher au sol
 - › Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
 - › Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
 - › Respecter et laisser les lieux publics propres
 - › Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...
- 3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
- 4/ Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- 5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladie chronique, femme enceinte).
- 6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.
- 7/ Ne pas courir si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours
- 8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.
- 9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'évènement.
- 10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports

*Nom, prénom
Date et Signature*